



Centre  
Universitaire  
Romand

Médecine  
Légale



**L'exposition des enfants à la  
violence dans le couple :  
description, contexte et suivi  
de mères victimes**



Nathalie Romain-Glassey  
Jacqueline De Puy  
Virginie Casellini Lefort  
Anne Cattagni Kleiner

**7<sup>ème</sup> rencontre du réseau valaisan  
contre les violences domestiques  
Brigue - 08.04.2022**

# Définition

- **Un enfant est exposé à la violence dans le couple** si sa mère ou son père est victime de violence dans le couple (Holden G. 2003; Øverlien C. 2009)
- **L'exposition des enfants à la violence dans le couple** constitue une forme de maltraitance et donc un danger pour le développement et la santé de l'enfant

(Henning et al. 1996 ; Yates et al. 2003 ; Convention d'Istanbul ; Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant)



Source: brochure de la formation continue post grade «les enfants face à la violence conjugale», [www.lasource.ch](http://www.lasource.ch)



# Une problématique encore émergente en Suisse

- Prévalence réelle ?  
Estimation : taux d'exposition 1/5 (Baier et al., 2018)
- Professionnel·le·s, institutions : Comment détecter ? Que faire ?
- Besoin de recherche et de recommandations

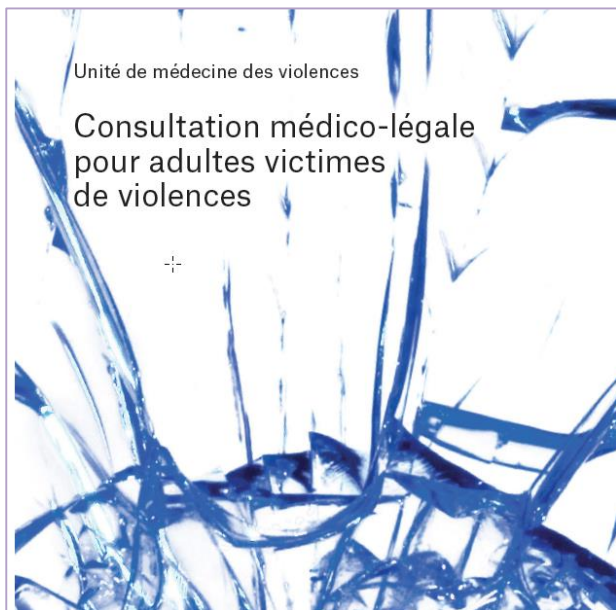


# La pratique à l'Unité de médecine des violences


Centre universitaire romand  
de médecine légale



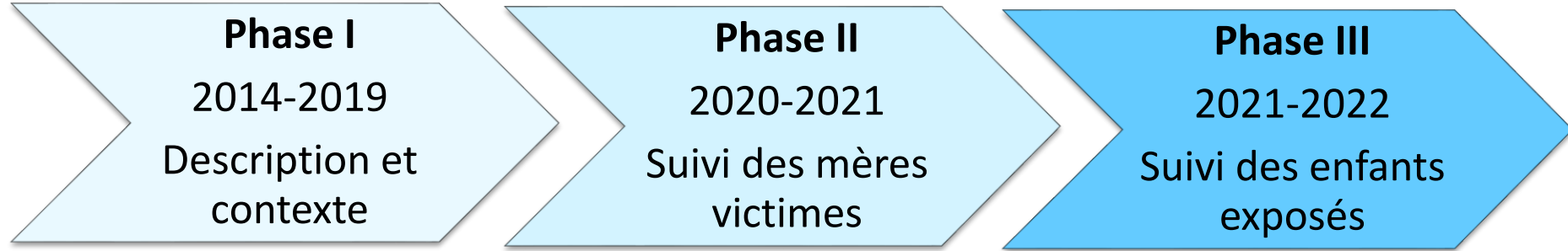
Département  
femme-mère-enfant



Directive mineurs  
ayant besoin d'aide



# Une étude menée a l'UMV



- Contribution aux connaissances et à l'élaboration de recommandations



# Phase I



# Objectif et méthodologie

- Mieux comprendre les circonstances et la nature de l'exposition des enfants

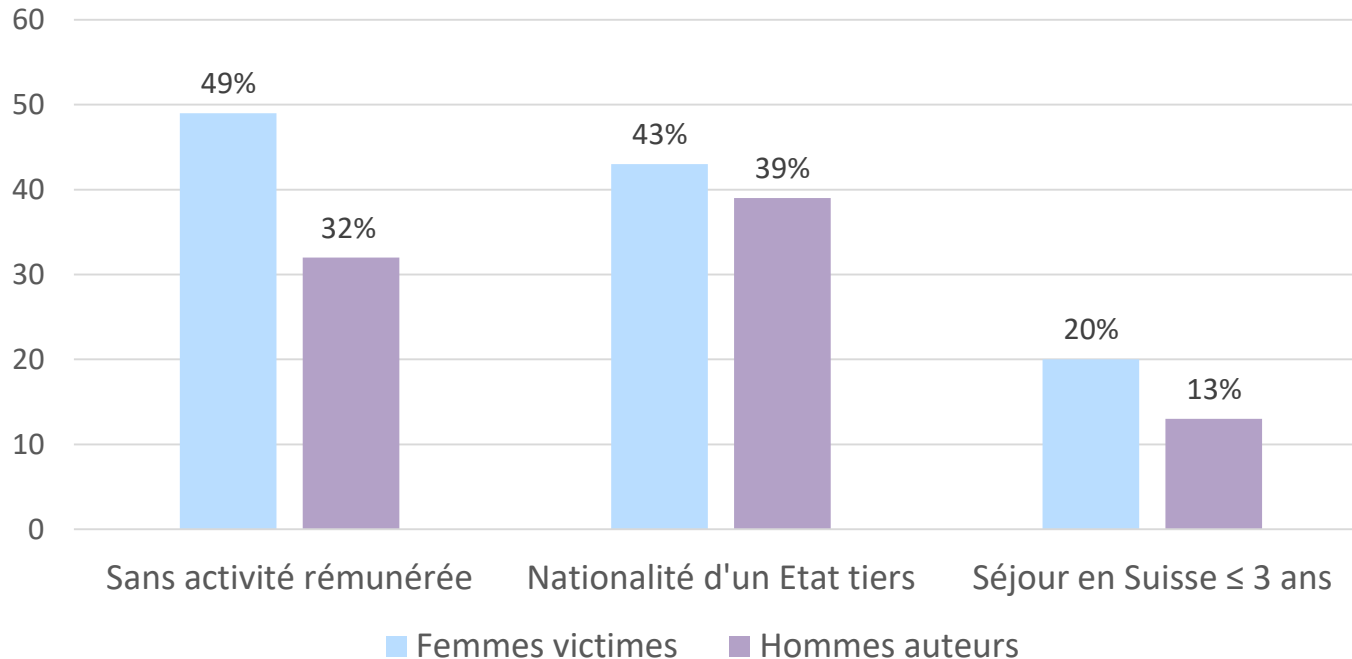
430 dossiers (2011 à 2014)  
de consultation de victimes, parents  
de 654 enfants

Analyses rétrospectives  
quantitatives et qualitatives



# Les contextes familiaux

- 88% des situations : femmes victimes et hommes auteurs
- Souvent des situations de vulnérabilité socio-économique





# Les contextes familiaux

- 1/3 des situations : consommation problématique d'alcool de l'auteur·e
- Mais aussi des familles sans ces vulnérabilités

situation de vulnérabilité  $\neq$  facteur de risque de violence



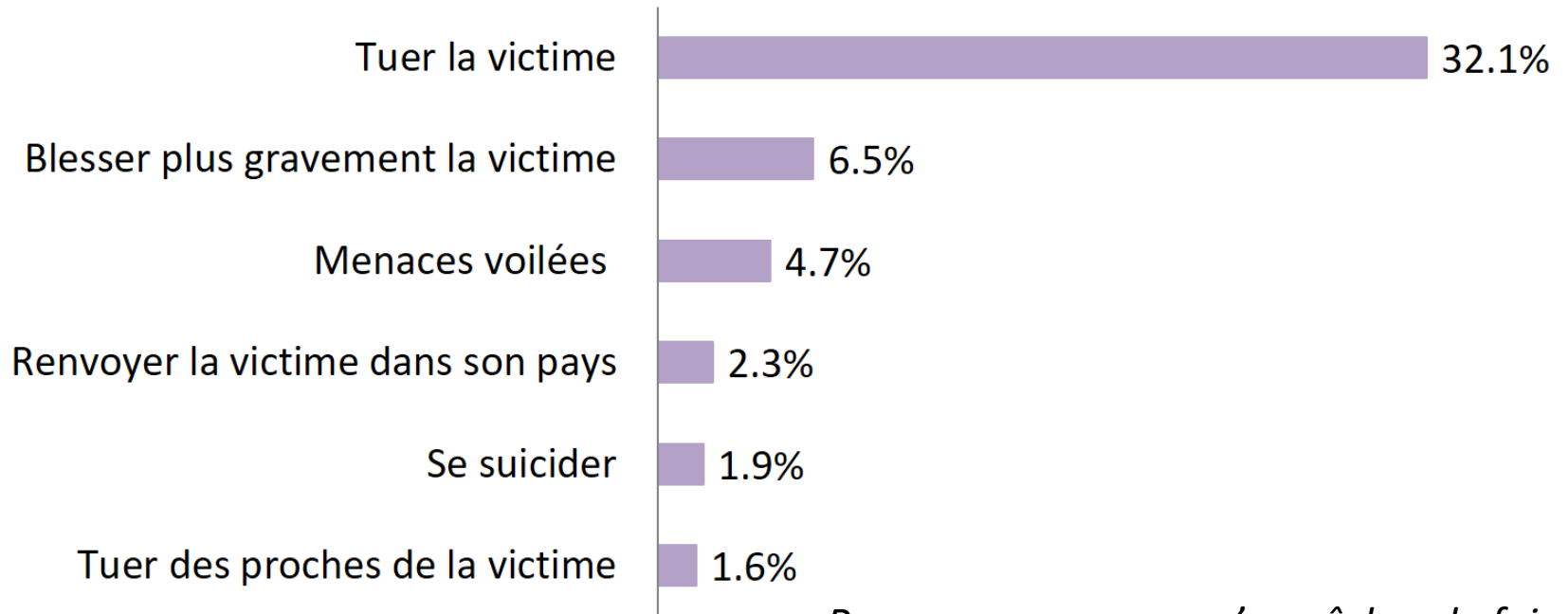
# Les agressions

- Au domicile de la victime (76%), le week-end (40%), le soir ou la nuit (47%)
- Blessures aux membres supérieurs (71%) et/ou à la tête (50%)
- De précédentes agressions par l'auteur·e (86%) et interventions de la police (47%)



# Des agressions et des menaces graves

- Des menaces graves : 48% des situations

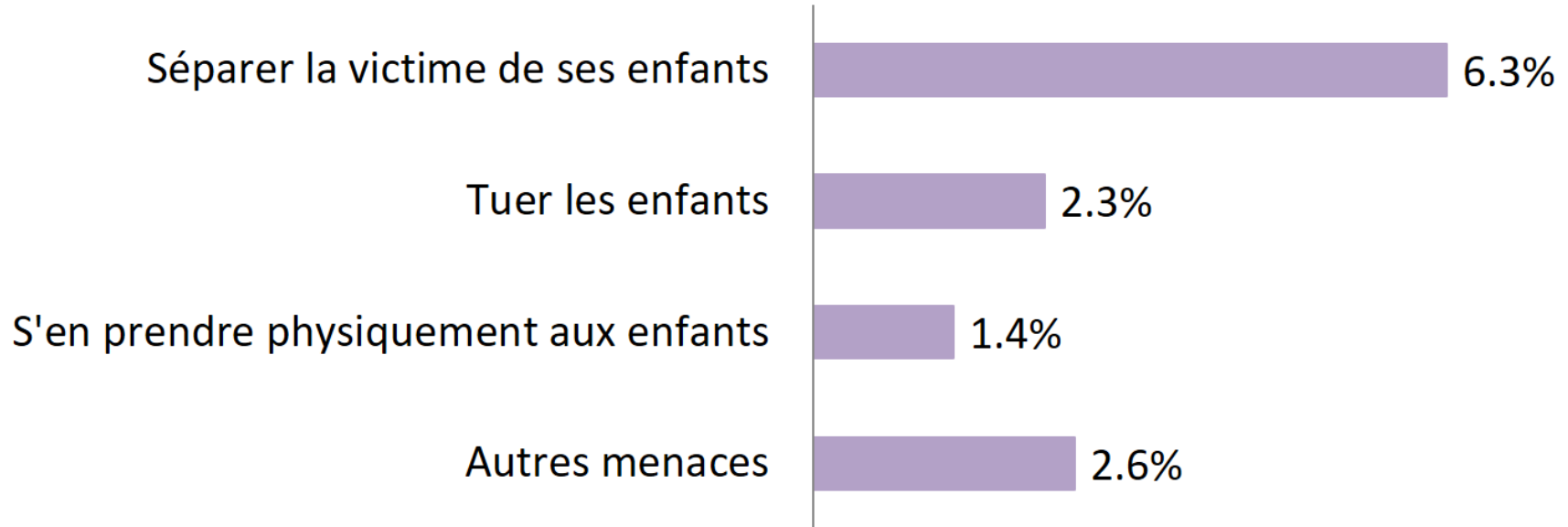


*« Personne ne pourra m'empêcher de faire quoi que ce soit et arrivera trop tard »*



# Des agressions et des menaces graves

- Des menaces relatives aux enfants : 13% des situations

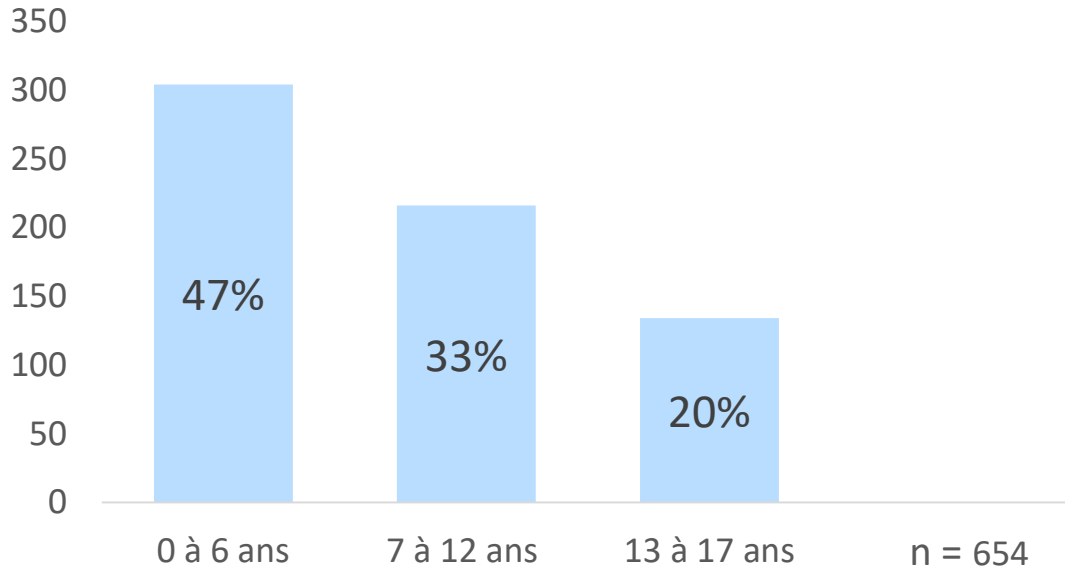


*« les enfants n'auraient plus leurs parents si elle ne revenait pas »*



# Les enfants exposés

- Âge des enfants



- Durée d'exposition

- 60%  $\geq$  2 ans
- 36%  $\geq$  4 ans



# Les enfants présents

- Agressions en présence des enfants : 72% des situations



# Les enfants présents

- **Processus violents**
  - sur plusieurs heures (voire jours)
  - attaques physiques multiples, agressions verbales, menaces**tout au long desquels les enfants sont impliqués**



# Les enfants présents

- **Le contrôle coercitif en arrière-plan** : dénigrer, insulter, menacer, isoler et contrôler la victime

*« Son mari l'insulte fréquemment. Elle n'a pas d'accès au compte bancaire et son mari lui donne une somme mensuelle. Elle ne peut pas dépenser d'argent sans son accord préalable et il contrôle ensuite toutes les quittances. Il y a 3 ans, il l'a contrainte à quitter son emploi et lui reprochait d'avoir mis leur fille à la crèche ».*





# Les enfants présents

- **Des enfants fortement impliqués de diverses manières**
  - Sont alertés : se réveillent, viennent voir ce qu'il se passe
  - Réagissent émotionnellement : pleurent, crient, manifestent leur peur
  - Interviennent : verbalement, physiquement
    - « *Pour arrêter leur père (de frapper leur mère), Melissa\* (12 ans) est montée sur le dos de leur père et Gregory\* (10 ans) a grimpé sur l'accoudoir du canapé et lui a saisi la tête* »
  - Cherchent de l'aide : appellent la police, cherchent les voisins, etc.
  - S'expriment après l'évènement : posent des questions, font des commentaires



*Son mari lui serrait le cou. Madame a eu des difficultés à respirer mais a pu dire à son fils (10 ans) de s'habiller car ils allaient partir de la maison. Son mari l'a lâchée. Elle a essayé d'habiller sa fille (3 ans) et son mari lui a arraché les vêtements des mains (...)*

*Puis il a pris leur fille des bras de sa mère qui la lui a reprise en lui disant « ce n'est pas un objet ». Madame a juste eu le temps de déposer leur fille au sol avant que son mari ne la pousse au thorax, à plusieurs reprises, du salon jusqu'à la salle de bain où elle est tombée en arrière dans la baignoire, se heurtant le dos au rebord de la baignoire et le front contre le mur.*

*Leur fils a voulu téléphoner à la Police mais a constaté que la prise du téléphone fixe avait été débranchée (...) Il a alors crié à sa mère : « Maman, maman, tu ne vois pas qu'il va te tuer là ? » et a ajouté qu'il fallait « qu'elle fasse quelque chose, sinon ils allaient mourir ».*



*Leur fille est entrée dans la baignoire voulant « aider » sa mère. Madame s'est levée et a pris sa fille dans les bras. Son mari s'est fâché contre son fils, lui reprochant de « défendre sa mère et de ne pas être gentil avec lui » puis il l'a insulté.*

*Madame a habillé leur fille. Son mari lui a dit « qu'il se suiciderait si elle ne retournait pas avec lui ». Tout en essayant de fermer la porte de l'appartement à clé, il a déclaré : « Aujourd'hui, personne ne va sortir de cet appartement ».*

*Madame, leur fille dans les bras, a réussi à prendre la clé à son mari qui a essayé en vain de la lui reprendre. Il s'est placé devant la porte, a fermé le verrou, et Madame l'a ouvert. Il a saisi la poignée et Madame, ayant toujours leur fille dans les bras, a réussi à saisir la poignée et à ouvrir la porte malgré la résistance de son mari (...) Madame et ses enfants sont partis se cacher dans un parc du quartier. Son fils et elle tremblaient.*



# Focus sur les 0-12 ans

- **Des signes de souffrances rapportés chez 1/3 des enfants**

*Un père victime dit au sujet de son fils de 12 ans qu'il s'inquiète beaucoup pour lui parce qu'il a déjà exprimé des idées suicidaires.*

- **Des professionnel·le·s peu au courant des violences**

- pédiatres : pour 16% des enfants
- enseignant·e·s : 9%
- éducateurs/trices de la petite enfance : 30%
- psychologues, pédopsychiatres : 27%



# Focus sur les 13-17 ans

- **Protection** envers leur mère et/ou les enfants plus petits  
*« Sa fille aînée (15 ans) protège beaucoup sa petite sœur (11 ans) ; elle a ainsi nettoyé et rangé l'appartement. Lorsque la petite sœur est rentrée, elle a vu des bris de verres au sol. Sa grande sœur lui a dit que c'était elle qui avait fait tomber un verre »*
- **Distanciation** face à la violence dans le couple parental qui ne préserve pas nécessairement de la souffrance  
*« Il est en souffrance mais n'en parle pas, il s'isole avec ses amis et fuit les disputes parentales » (17 ans)*



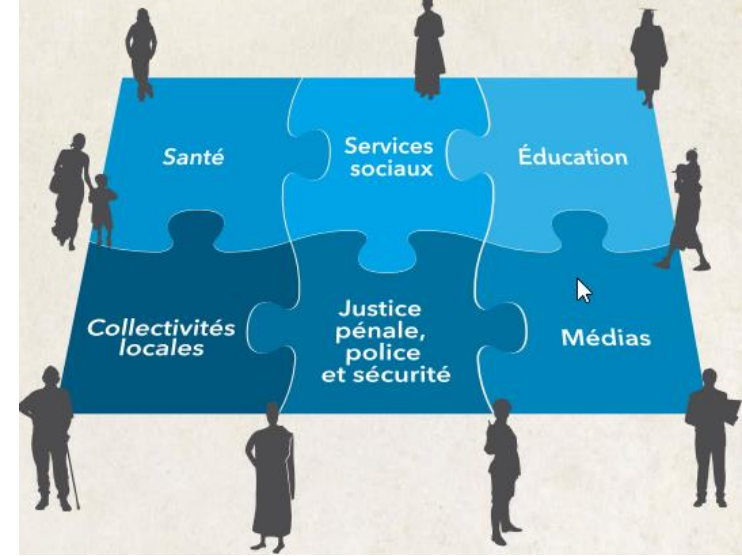
# Conclusion et recommandations

- Vision plus large de l'exposition des enfants à la violence dans le couple parental
  - Exposition : potentiel traumatisant
  - Enfants exposés : pas des « témoins » passifs
  - Situations de vulnérabilités et inégalités dans le couple : risque de marge de manœuvre réduite, en particulier des mères victimes



# Conclusion et recommandations

- Parmi les recommandations
  - Ne plus parler d'enfants «témoins»
  - Améliorer la détection précoce des enfants exposés
  - Faire cesser rapidement la violence dans le couple
  - Renforcer l'autonomie économique des femmes, en particulier des mères victimes



# Remerciements

- Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud (BEFH)
- Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)
- Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du canton de Vaud
- Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) du canton de Vaud
- Fondation Isabelle Hafen
- Zonta Club Lausanne





## Phase II

# Perceptions des mères victimes de violence dans le couple quant à l'adéquation des réponses professionnelles et institutionnelles à leurs besoins

Anne Cattagni Kleiner et Nathalie Romain-Glassey



Unité de médecine  
des violences

**CHUV** Centre hospitalier  
universitaire vaudois

**HUG** Hôpitaux  
Universitaires  
Genève

Centre  
Universitaire  
Romand

Médecine  
Légale



# Objectif et méthodologie

- Recueillir les perceptions des mères victimes de violence dans le couple quant à l'adéquation des réponses professionnelles et institutionnelles à leurs besoins, en tant que mères
- Et ce qu'elles pensaient de l'expérience de leurs enfants

20 entretiens semi-directifs  
Mères d'enfant(s) mineur(s) ayant consulté  
entre 2011 et 2014

Analyse thématique de contenu



# Caractéristiques des participantes

- Echantillonnage raisonné : diversité socio-éco-démographique



19/20 auteurs = pères  
1 = beau-père

- 8/20 mères séparées au moment de la consultation
- 2/20 vivant avec l'auteur au moment de l'entretien



# Vulnérabilité des victimes

Violence physique

Violence sexuelle

Violence  
psychologique

Contrôle coercitif



Peurs

Faible estime de soi

Epuisement  
physique et  
psychologique

Absence/pauvres  
ressources  
économiques et  
sociales

*« Mon ex-mari (...) disait toujours :*

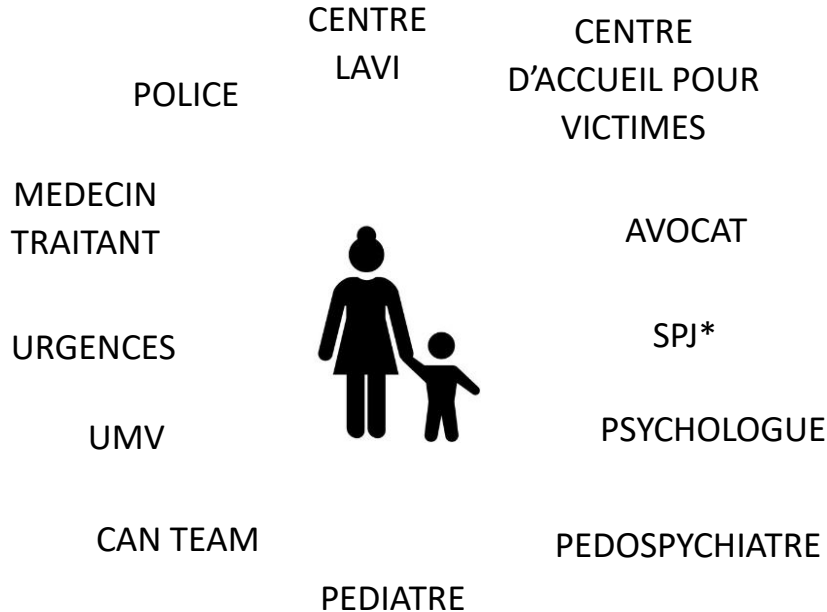
*" mais si tu fais ça [porter plainte], dès que la Police sera partie, ce sera pire " (...) J'avais très peur. »*

*« J'ai été rabaissée pendant beaucoup trop longtemps (...) au bout d'un moment, ça nous fait croire qu'on est comme ça. »*

*« J'entendais que je n'avais pas les mêmes droits (...) donc par peur de perdre la garde de la petite j'ai préféré rester avec lui. »*



# Soutien



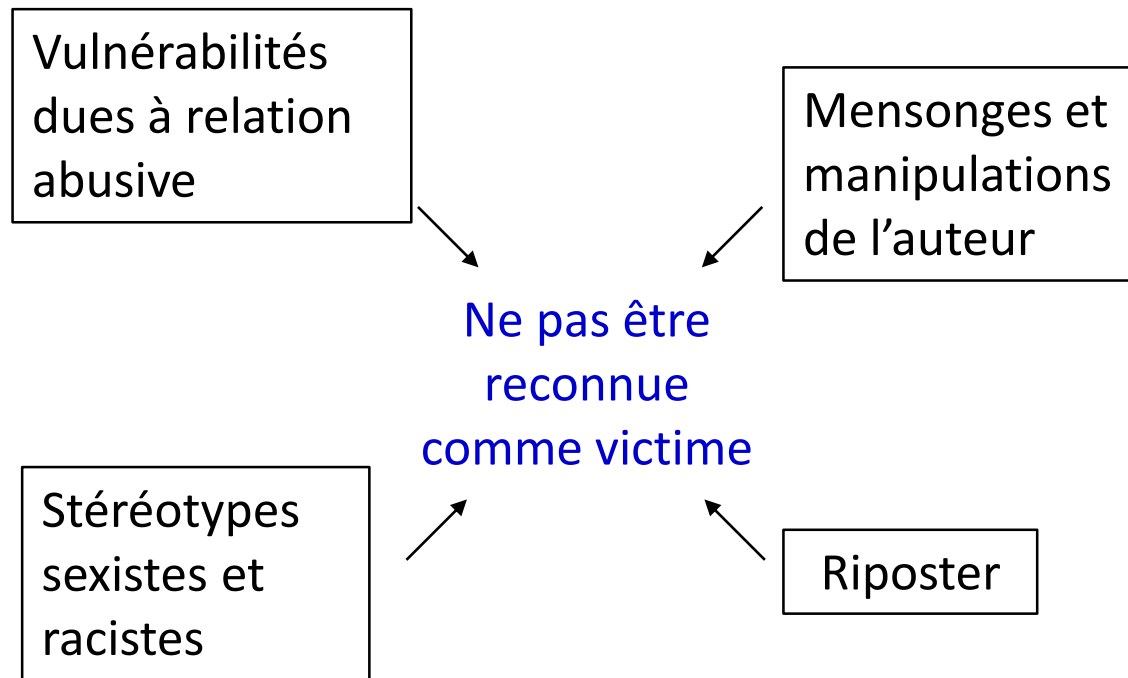
- Victimes prises au sérieux
- Sentiment de protection
- Prise de position en leur faveur
- Soutien juridique
- Soutien financier et administratif
- Soutien psychologique
- Soutien des soignant·e·s

*« Ça me faisait du bien de savoir que ces personnes connaissent ce genre de situations, ont l'expérience et puis savent choisir bien les mots. »*

\*DGEJ depuis 2020



# Premier contact : un moment-clé



*« Vous les filles de [région européenne] vous cherchez tout le temps. »*



# Mère victime : responsable du bien-être de l'enfant

Reproches, injonctions, décisions :

- Informer les professionnel·le·s de l'enfance
- Se séparer du père
- Décider du sort du père
- Accès et droits de garde du père-auteur
- Placement des enfants



Frustration

Peur

Colère

Détresse

*« Il allait seulement [chez son père] à cause du tribunal (...) pour que sa maman puisse pas avoir de problème (...). Il [son père] a jamais été à la maison. La maison c'était pour dormir (...). Pendant les vacances, il partait seul, pas avec moi, pas avec mon fils (...). C'était pas un monsieur attaché à son fils, qui l'aimait, non ! »*



# Comportements néfastes et impunité du père-auteur

## Comportements néfastes :

- Menaces et violence
- Instrumentalisation des enfants et des institutions
- Non-respect des décisions



**Peur, stress, fatigue**

*« J'avais 800 francs de frais médicaux. (...) Mon fils, il m'a vu pendant un mois avec un œil au beurre noir ! Comment on paye ça ? (...). Lui, il a dû juste payer 450 francs. (...) J'ai trouvé injuste parce que déjà on m'a frappée physiquement, psychologiquement on m'a fait beaucoup de mal, mon fils a eu aussi des problèmes psychologiques (...). Il s'en est sorti vraiment très léger (...). Il avait deux ans de sursis (...) il devait (...) me donner l'argent pour les frais médicaux, il ne l'a jamais fait(...). Il n'y a personne qui était derrière en disant : « Est-ce que ça a été fait ? " C'est ça le plus gros problème. »*



## Impunité :

- Manque de réponse
- Qualification légère des violences
- Pas de condamnation
- Légèreté des peines
- Pas de suivi des décisions
- Non prise en compte dans divorce

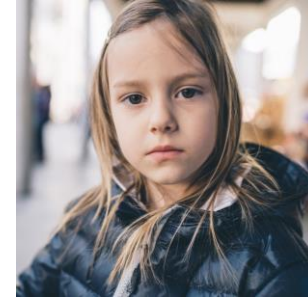


**Incompréhension, injustice, indignation**



# L'expérience des enfants

- Violence et/ou négligence subie
- Peu de discussions avec les pédiatres
- Des expériences mitigées avec les thérapies
- Des enfants pas entendus ou leur paroles mal interprétées
- Relation enfant-père auteur (ou absence de) aujourd'hui



# Mise en danger par les institutions

- Qualification inadéquate de la gravité des violences
- Absence de plainte précédente
- Interdiction de périmètre comme solution imparable
- Thérapie familiale
- Violences invisibles dans décisions divorce et droit de garde
- Deux ans de séparation avant le divorce
- Obligation des visites père auteur-enfant
- Risque d'expulsion en cas de situation de séjour précaire
- Prise en compte de l'avis du conjoint pour nationalité



*« Bien que j'avais donc des preuves que j'étais agressée, (...) la Juge n'a pas tenu compte de tout cela (...) en disant " je ne vois pas comment il a fait ça alors que (...) c'était interdit de s'approcher d'un certain périmètre, (...) alors qu'il n'avait pas le droit". »*



# Lourdeur éprouvante



*« J'ai vécu 4 ans très compliqués [sous-entendu avant la séparation] et encore plus les 10 dernières années avec mon ex-mari, encore plus compliquées. »*

# Conséquences pour les mères et les enfants

- Santé
- Financières et administratives
- Ecole et comportements
- Relation mère-enfant ou séparation



Des années plus tard :

- Parfois rétabli·e·s ou situation qui s'améliore
- Parfois toujours traumatisé·e·s et/ou vivant dans des conditions difficiles
- Témoignages de reproduction des rôles

*« Quand il venait chercher l'enfant (...) mon fils, il va fermer les stores : " Maman reste dedans, faut pas regarder, faut pas le regarder." »*



# Discussion et conclusion

- La violence ou les menaces continuent
- Violence et négligence envers les enfants
- Problème de reconnaissance des mères victimes
- Impunité des pères auteurs
- Des procédures peut-être inadéquates en présence de violence (vs conflit)
- Égalité des droits parentaux / inégalité des devoirs



# Discussion et conclusion

- Malgré la volonté de les protéger, peu de place semble faite aux enfants
- Conséquences multiples, lourdes et sur le long terme

➡ Risque de contribution à la prolongation, voire à l'aggravation de la situation de danger pour les mères et leurs enfants



# Recommandations

- PREVENTION: • Promouvoir les témoignages de femmes de tous milieux
- FORMATION: • Base scientifique  
• Violence ≠ conflit  
• Préjugés sexistes et racistes → changement institutionnel
- INTERVENTION: • Responsabilisation des auteurs  
• Suivi des décisions
- LEGISLATION: • Lien entre justice pénale et justice civile  
• Droit de séjour pour les victimes étrangères  
• Place faite à la parole des enfants



# Remerciements

- Participantes
- BEFH - Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud
- DIRIS - Direction de l'insertion et des solidarités du canton de Vaud





# Références

- Cattagni Kleiner, A. & Romain-Glassey, N. (2021) Perceptions des mères victimes de violence dans le couple quant à l'adéquation des réponses professionnelles et insitutionnelles à leurs besoins. Disponible à [www.curml.ch](http://www.curml.ch)
- De Puy, J., Casellini-Le Fort, V. & Romain-Glassey, N. (2020). Enfants exposés à la violence dans le couple parental. Disponible à [www.curml.ch](http://www.curml.ch)
- De Puy, J., Radford, L., Le Fort, V. & Romain-Glassey, N. (2019) Developing Assessments for Child Exposure to Intimate Partner Violence in Switzerland – a Study of Medico-Legal Reports in Clinical Settings. *J. Fam. Violence*, 34 (5) pp. 371-383.
- Romain-Glassey, N., De Puy, J., Abt, M. & Morin, D. (2017) Étude qualitative phénoménologique : face aux hommes victimes, regards inquiets et bienveillants de professionnels d'un réseau de lutte contre la violence domestique, *Rev. Francoph. Int. de Rech. Infirm.* Vol 3/2, pp 107-119. doi:10.1016/j.refiri.2017.04.001.
- Romain-Glassey, N., De Puy, J., Abt, M. (2016) Etude portant sur les hommes victimes de violence de couple ayant consulté l'Unité de médecine des violences du CHUV entre 2006 et 2012. CHUV Centre Hospitalier Universitaire Vaudois. [https://serval.unil.ch/fr/notice/serval:BIB\\_55499C1064E1](https://serval.unil.ch/fr/notice/serval:BIB_55499C1064E1).

